

ROQUESTÉRON

Lancement du programme « Leader »

C'est sous la grande halle Saint-Jean de Roquesteron qu'a été lancée l'ouverture officielle du programme de « Liaison entre actions de développement de l'économie rurale », couramment appelé programme « Leader », porté par le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et le Pays Vallées d'Azur Mercantour. Le maire, Danielle Chabaud, a accueilli Charles-Ange Ginésy, 1^{er} vice-président du département, Eric Mèle, président du Parc naturel des Préalpes d'Azur, Jean-Paul David, président du Pays Vallée d'Azur Mercantour et du Groupe d'action locale Alpes et Préalpes d'Azur.

Qu'est-ce que « Leader » ?

Danielle Chabaud a défini « Leader » comme un dispositif européen ayant pour objectif de « favoriser des initiatives locales pour une



Charles-Ange Ginésy, Eric Mèle, Danielle Chabaud et Jean-Paul David sont prêts à présenter le programme « Leader » face à un large public local ayant déserté en masse l'Euro 2016 au profit des opportunités qui pourraient se dégager des subventionnements européens proposés.

(Photo CP)

vie rurale dynamique et éco responsable ».

Le programme a l'ambition de donner un coup de pouce au développement des territoires ruraux en soutenant des porteurs de projets locaux grâce à l'attribution de subventions.

Sont concernés les associations, entreprises, collectivités, acteurs privés et pu-

blics agissant sur le territoire ciblé.

Eric Mèle a cerné le champ d'intervention du programme aux « 67 communes du territoire, soit un peu moins de 40 000 habitants pouvant bénéficier d'une enveloppe de près de 2,5 M€ qui seront attribués à des projets jusqu'en 2020 pour une mise en œuvre possible jusqu'en 2024. »

Charles-Ange Ginésy a rappelé que « le conseil départemental ne restera pas absent et qu'il est là pour pousser les projets concrets car on ne peut pas dissocier les soutiens pour aider les moteurs du territoire ». Il a insisté sur l'importance qu'il accorde à la mise en place du très haut débit d'ici 2021 pour contribuer à l'élan des acteurs de projets. Les attributions des subventions seront décidées à l'échelon local par une instance réunissant des acteurs publics et privés du territoire représentant les différents corps de métiers concer-

nés. Une aide à la constitution des dossiers sera apportée par une équipe de soutien.

Les interrogations du public

À la suite de la présentation, les questions ont fusé dans l'assistance. En réponse aux principales interrogations émises, il ressort qu'une avance de trésorerie de la part des porteurs de projets est indispensable. Un responsable associatif a fait remarquer que les différentes banques contactées pour soutenir le sien se sont montrées très frileuses en arguant que les délais de remboursement par les instances européennes dans les projets LEADER semblaient très aléatoires. Aucune réponse précise n'a pu être donnée à ce sujet « le fonctionnement à l'échelle locale est nouveau et n'a pas vraiment de précédent suffisant pour apporter une réponse fiable. »

CHRIS PONSOT

Les subventions

Sept axes prioritaires seront concernés :

- Développement de l'économie locale et de l'offre de service
- Développement de la mobilité durable
- Actions pour l'efficacité énergétique des bâtiments
- Valorisation des déchets, développement des énergies renouvelables
- Création et promotion des circuits courts en agriculture
- Valorisation des patrimoines
- Développement de l'offre de tourisme.

La démarche « Leader » permet aussi de soutenir des projets en « coopération », sur chacune des thématiques retenues. Les partenariats avec d'autres territoires en France ou en Europe sont possibles et même fortement encouragés.